



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que, le Conseil municipal à une séance tenue le 3 février 2020 a adopté le règlement #19-765 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement (règlement #15-675) »;
- Que, ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 6 mars 2020.
- Que, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
Le 13 mars 2020

Avis numéro : 2020-14

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

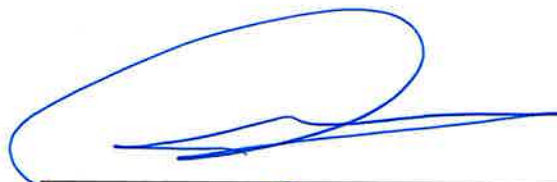
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

Le 13 mars 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, Le 13 mars 2020



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier